

COLLECTIVITE DE CORSE

—
ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2019
21 ET 22 FEVRIER 2019**

N° 2019/O1/013

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Julia TIBERI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA ».

OBJET : REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE.

VU la loi organique n° 2003-705 du 1er août 2003 relative au référendum local qui précise, dans le Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions d'exercice de la possibilité offerte aux collectivités pour organiser une consultation électorale :

« Art. LO 1112-1. - L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité » ;

« Art. LO 1112-2. - L'exécutif d'une collectivité territoriale peut seul proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre à référendum local tout projet d'acte relevant des attributions qu'il exerce au nom de la collectivité, à l'exception des projets d'acte individuel. » ;

CONSIDERANT l'urgence sociale dans l'île et la volonté clairement validée par la Collectivité de Corse d'éradiquer la précarité et la pauvreté,

CONSIDERANT le fait que la Corse a été le premier territoire à institutionnaliser la précarité en votant un plan ambitieux en mars 2017,

CONSIDERANT les objectifs affichés par la Conférence Sociale du 14 janvier 2019 de traiter rapidement et dans la concertation la plus large possible de

problèmes majeurs qui se posent aux citoyens de Corse, et en premier lieu aux personnes les plus fragilisées,

CONSIDERANT que cette initiative est dictée par un contexte général, amplifié en Corse par des considérations démographiques, géographiques et par ses caractéristiques économiques, sociales et structurelles ; partant du constat que l'île est particulièrement impactée en matière de prix du carburant et de cherté de la vie,

CONSIDERANT la nécessité d'objectiver les conditions de formation et de constitution des prix et tarifs en Corse,

CONSIDERANT la nécessité d'un véritable sursaut, au regard des dernières contestations populaires, notamment à travers le Mouvement des Gilets Jaunes, mais aussi des derniers indicateurs économiques et sociaux,

CONSIDERANT le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) comme outil permettant aux citoyens corses de se prononcer clairement sur une question ou une série de questions simples synthétisant leurs attentes en matière sociale,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSE que la Collectivité de Corse organise un Référendum d'Initiative Citoyenne sur la situation sociale dans l'île.